

La Communauté d'Agglomération du Niortais est située au sud du département des Deux-Sèvres, à l'interface avec les départements de Charente-Maritime et de Vendée.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS (CAN)



82 100 HA
SUPERFICIE



40
COMMUNES

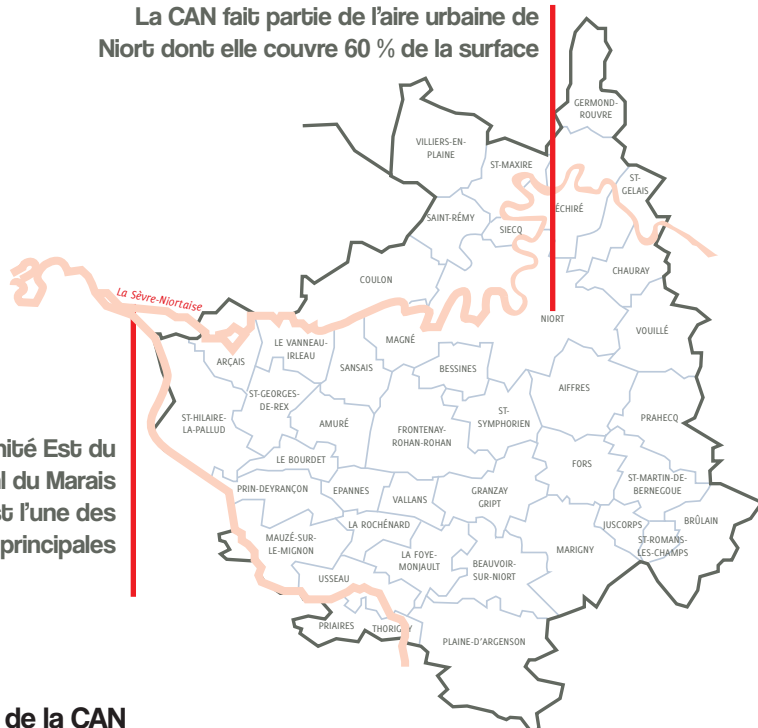


121 220
HABITANTS

Situation agricole

- 59 465 ha de surfaces agricoles, soit environ 72 % du territoire destinés à l'activité agricole
- 447 exploitations
- La SAU se répartit principalement entre des cultures céréalières (environ 50 %), des élevages de bovins viande (environ 24 %) et de vaches laitières (environ 8 %). Le maraîchage occupe environ 3 % de la SAU

La CAN fait partie de l'aire urbaine de Niort dont elle couvre 60 % de la surface



Elle marque l'extrémité Est du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin dont elle est l'une des entrées principales



8 153 ha en bio
soit près de **14 %** de la SAU bio de la CAN

CONTEXTE DU TERRITOIRE



ATOUTS

Un territoire attractif, qui offre de nombreux emplois et qui voit sa population augmenter

L'emploi, force du territoire expliquée notamment par la forte présence des mutuelles d'assurance, est concentré sur le pôle urbain que constituent les communes de Niort, Chauray, Bessines et Aiffres. Le territoire offrant plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs, il est aussi attractif pour les communes et intercommunalités situées à proximité.

Une position géographique stratégique

Situé à proximité du littoral Atlantique, la CAN est un carrefour multimodal avec une desserte routière et autoroutière (axe Bordeaux-Paris et autoroute de Nantes) et ferroviaire (La Rochelle et Poitiers à 40 minutes en TGV, Paris à 2h), tant pour la mobilité des personnes que pour le transport de marchandises. De plus, la CAN bénéficie de la dynamique de projets et touristique du PNR Marais Poitevin dont plusieurs de ses communes font partie.

Un patrimoine architectural, paysager et écologique riche

avec la Sèvre Niortaise et le Marais Poitevin comme marqueurs identitaires. Les plaines calcaires, les vallées, le marais mouillé, le centre urbain offrent une diversité paysagère et un cadre de vie agréable aux habitants de la CAN. La quarantaine de monuments historiques et les deux sites classés sur le territoire complète ce patrimoine.

Un territoire tourné vers l'agriculture biologique

avec près de 14 % de sa SAU exploités suivant ce mode production (au-dessus des moyennes départementale, régionale et nationale respectivement à 9 %, 8,4 % et 8,5 %).



CONTRAINTES

Une organisation territoriale qui présente un risque de déséquilibre

Elle est composée d'un pôle urbain avec notamment la ville-centre Niort qui concentre près de la moitié de la population et 70 % des emplois, de territoires périphériques relais de Niort mais aussi de 25 communes qui recensent moins de 1000 habitants. Si le potentiel économique de l'agglomération niortaise s'appuie grandement sur sa ville-centre, la CAN doit prendre en compte les conséquences d'une telle polarisation pour le reste de son territoire.

L'artificialisation des terres et la croissance des surfaces urbanisées

s'observe particulièrement en périphérie de la ville-centre au détriment de surfaces agricoles. On note aussi une urbanisation plus émietlée qui crée un important mitage de l'espace agricole.

La croissance démographique des 50 dernières années sur la CAN, associée au desserrement des foyers a entraîné la croissance du parc de logements, sous forme de lotissements pavillonnaires ou de constructions au coup par coup, et ainsi engendré une forte consommation d'espaces.

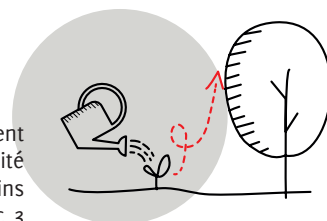
Une logique d'exportation et une unification des paysages

Les plaines du Niortais sont principalement céréalières, cultures qui prédominent sur le territoire dans une logique d'exportation, au détriment de cultures maraîchères et fourragères notamment et d'un approvisionnement pour un marché local. De plus, cette prédominance de champs céréaliers participe à une unification des paysages, qui constituent pourtant un atout de taille pour la CAN tant du point de vue de la qualité de vie que de l'attraction touristique.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

1 La préservation de l'environnement et des ressources du territoire

La CAN n'échappe pas aux **problématiques de qualité et de quantité d'eau** qui se posent au département des Deux-Sèvres. On observe une dégradation importante de la qualité des eaux grandement liée aux pratiques agricoles, un déséquilibre entre les besoins en eau et les ressources disponibles, et une dégradation des milieux humides. Avec 3 aires d'alimentation de captage d'eau potable sur son territoire (Centre-Ouest, Courance et Vivier), une activité agricole importante et un marais mouillé classé, la préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour la CAN. A ce dernier s'ajoutent les questions de la **préservation de la biodiversité**, notamment la disparition d'habitats, et de **l'amélioration de la qualité de l'air**. La **préservation des terres agricoles**, support d'une activité économique et partie prenante de l'identité paysagère du territoire est elle aussi au cœur des préoccupations. Enfin les **paysages et bâtis « typiques »** identifiés constituent l'identité et les richesses du territoire de Niort Agglo. Au-delà de leur préservation, leur mise en valeur contribuera à renforcer l'attractivité du territoire et son attrait touristique.



2 La recherche d'un équilibre territorial et d'une dynamique de projets à 40 communes

L'agglomération est constituée d'un **pôle urbain fort et attractif et de communes rurales**. Cette complémentarité est un atout, offrant un cadre de vie agréable et de l'emploi, mais présente aussi une fragilité. Elle requiert de la **vigilance pour ne pas entraîner des écarts et un déséquilibre** notamment en matière d'accès aux services, aux équipements, aux logements, à la culture, à l'offre sportive et événementielle, qui peuvent aboutir à l'accroissement de la précarité économique, sociale et culturelle. La recherche de cet équilibre est au cœur de la politique de la CAN, axée notamment sur le développement des mobilités, l'affirmation du rôle des pôles secondaires en lien avec le pôle urbain et l'investissement dans les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales etc. sur tout le territoire. Le nombre important de communes qui constitue la CAN et la pluralité des actions menées nécessite une **mise en cohérence des différentes initiatives** dans les domaines du social, de la santé et de l'environnement par exemple.

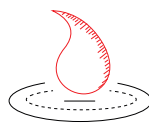
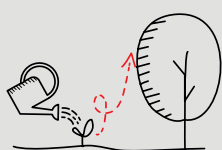
3 Le renforcement de l'attractivité du territoire et le développement d'une économie locale

Le renforcement de l'attractivité en matière d'emploi, atout du territoire, est un enjeu important pour la collectivité. Ainsi la thématique économique est présentée comme axe principal du « Projet de territoire - Horizon 2030 » de la CAN. A ce jour, elle mise sur un **renforcement de son pôle mutuelles d'assurance/finances** et sur le **développement du numérique, de l'aéronautique et de la logistique** pour diversifier ses activités. Sa position géographique stratégique est un avantage notamment pour le dernier domaine cité. Cependant, si ces activités économiques sont pourvoyeuses d'emplois et donc d'une économie liée à la vie des travailleurs, elle dessine une **économie déconnectée du territoire et qui ne s'appuie pas sur la valorisation de ses richesses**. Cela pourrait concourir à une perte de reconnaissance et un abandon de gestion de ces richesses et pourrait participer à des dynamiques non souhaitées comme l'artificialisation des sols. Ainsi **l'ancrage d'une partie de l'économie dans le territoire apparaît comme un réel enjeu**. Le **tourisme vert** en développement se présente comme l'un des secteurs économiques répondant à cet enjeu. Il existe aussi une opportunité importante de territorialisation de l'économie dans le domaine de **l'agriculture**.



ACTIONS EN COURS

Enjeu 1 La préservation de l'environnement et des ressources du territoire

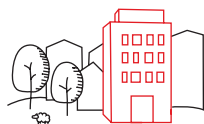


Reconquête de la qualité de l'eau et des milieux pour répondre aux enjeux de santé environnementale et de préservation des ressources

La CAN met en place des démarches favorables à une amélioration de la qualité de l'eau comme le développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage ou le maintien et la reconquête des surfaces en herbe. Le contrat Re-Sources actuel, outil permettant à la collectivité de s'entourer de partenaires compétents pour mener à bien ces projets, touche à son terme et le prochain est en construction. Il est espéré que les ambitions et objectifs de la CAN en matière de déploiement de l'agriculture biologique sur ces zones à fort enjeu ainsi que la coopération entre les acteurs seront maintenus.

Dispositifs de programmation mobilisés

- Programme Re-Sources
- Plan Alimentaire Territorial commun à la Communauté d'Agglomération du Niortais et à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre dont les premières actions sont déployées en 2021
- Feuille de route Niortaise vers les ODD
- SCoT approuvé en février 2020
- Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise



Maîtrise de l'urbanisation pour permettre au territoire de maintenir son activité agricole et de préserver ses habitats écologiques ainsi que son identité paysagère

Ce défi est notamment au cœur de la réflexion sur l'agrandissement du parc de logements de la CAN pour répondre à la croissance démographique estimée pour les 20 prochaines années. Le SCoT fixe la limite de la consommation d'espaces agricoles et naturels à 43,5 hectares par an (toute destination confondue), soit 870 hectares sur la durée d'application du SCoT (20 ans). Ce rythme d'artificialisation correspond à une **réduction de 46% du rythme d'artificialisation** que le territoire a connu ces dernières années.

Dispositifs de programmation mobilisés

- SCoT approuvé en février 2020
- PLUi-D (D pour déplacements) en cours d'élaboration/approbation pour 2023
- Plan Alimentaire Territorial commun à la Communauté d'Agglomération du Niortais et à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre dont les premières actions sont déployées en 2021
- Feuille de route Niortaise vers les ODD
- Programme Local de l'Habitat 2016-2021

Enjeu 3
Le renforcement
de l'attractivité
du territoire et le
développement
d'une économie
locale



Développement d'une agriculture pour
approvisionner un marché local et
renforcement de l'accessibilité à des produits
locaux de qualité

Afin de pouvoir répondre à une demande grandissante de la société civile de disponibilité de produits locaux et variés sur son territoire, la CAN souhaite favoriser la **construction de filières territoriales et la diversification des productions**, c'est l'une des ambitions principales de son PAT. La restauration hors domicile (RHD) représente elle aussi un marché intéressant puisqu'elle doit aujourd'hui répondre aux ambitions de la loi EGalim. Pour agir en ce sens, la CAN s'intéresse au développement d'outils de transformations locaux pour les productions de céréales/viande, au développement de circuits de distribution/vente plus courts ainsi qu'à la formation de professionnels et au développement de la production de légumes à ce jour très peu présente sur le territoire.

Pour favoriser l'approvisionnement de ce marché local et celui de la RHD en produits sous signe de qualité, la CAN axe son action sur : le **soutien à l'installation** de porteurs de projets souhaitant développer une agriculture aux externalités positives sur l'environnement et la vie du territoire, la **sensibilisation** du consommateur et la création d'outils pour **mettre en lien l'offre et la demande**.

Dispositifs de programmation mobilisés

- Plan Alimentaire Territorial commun à la Communauté d'Agglomération du Niortais et à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre dont les premières actions sont déployées en 2021
- Feuille de route Niortaise vers les ODD

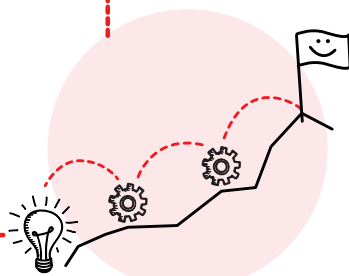
SYNTHÈSE

Facteurs de réussite

Depuis l'agrandissement de la CAN en 2014, l'EPCI développe des politiques publiques partagées par les 40 communes, générales et spécifiques, ce qui favorise une action cohérente sur l'ensemble du territoire. Cela répond à l'enjeu de recherche d'équilibre et de déploiement d'une dynamique commune. Ainsi, un socle commun a été défini dans le **Projet de territoire - Horion 2030**. Ensuite, le **Programme Local de l'Habitat** a été la première démarche partagée sur un thème spécifique menée par l'EPCI de 2016 à 2021. Le **Plan Alimentaire Territorial** lancé en 2019 dépasse lui l'échelle de l'agglomération niortaise puisqu'il est construit en partenariat avec la CdC Haut Val de Sèvre. Enfin l'élaboration actuelle d'un PLUi-D qui sera approuvé en 2023, permettra de penser la planification urbaine à l'échelle de la CAN et accordera une large attention à la question des déplacements, notion clé dans la recherche d'un équilibre territorial.

Difficultés rencontrées

Le projet d'avenir que la CAN construit au travers de ces différents dispositifs de programmation **aborde tous les grands enjeux du territoire**. Si cette approche transversale est sans nul doute la clé d'une démarche de projet de territoire cohérente, la collectivité développe **parfois des intentions qui pourraient entrer en contradiction et rendre difficile l'aboutissement de certaines d'entre elles**. Par exemple, respecter les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels représente un défi de taille au regard de la double volonté d'agrandir le parc de logements pour permettre l'accueil de nombreux nouveaux habitants et de renforcer l'attractivité du territoire grâce au développement d'une économie tournée notamment vers la logistique, activité consommatrice de surfaces.



Perspectives

C'est à refaire



Le pourcentage important de surfaces en **agriculture biologique** est un atout pour répondre aux enjeux du territoire. La **double entrée** par la qualité de l'eau/de l'environnement et l'accès à une alimentation de qualité sur laquelle travaille la CAN, **multiplie les outils disponibles** pour favoriser son développement.

Le **Plan Alimentaire Territorial** construit par la CAN avec la CdC Haut Val de Sèvre est un projet structuré autour d'axes bien identifiés et **répond de façon à la fois globale et précise aux trois enjeux majeurs du territoire**. La démarche de **reterritorialisation d'une partie des productions** pour l'approvisionnement d'un marché local pourrait **bénéficier à tous les acteurs de la chaîne** : valeur ajoutée pour les producteurs, essor pour les transformateurs et traçabilité pour les consommateurs. De plus, cela permettrait de recréer du lien entre eux. L'**agriculture biologique**, tant pour la valorisation des productions que l'accès à une alimentation saine est un **maillon important** dans cette nouvelle considération de l'agriculture de la CAN.

Pour nous contacter



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •



AGROBIO DEUX-SÈVRES

Anthony PLASSAN, conseiller territoire



06 38 20 20 68



a.plassan79@bionouvelleaquitaine.com



20 rue de l'Anjou, 79130 SECONDIGNY

AVEC LE SOUTIEN DE

